

Le 15



En cas d'urgence médicale, composez le 15

Le 15 est le numéro de téléphone unique par département. Il donne directement accès au Samu (service d'aide médicale urgente). Le 15 est accessible 24 heures sur 24, depuis un téléphone fixe ou mobile. L'appel est gratuit.

Une fois en ligne avec le Samu

- parlez calmement et clairement,
- donnez votre numéro de téléphone (certains centres ne disposent pas encore des moyens de l'identifier automatiquement),
- donnez votre nom et celui du ou des malades ou blessés,
- indiquez le lieu ou l'adresse exacts, ainsi que l'étage et le code d'accès éventuel,
- précisez le nombre de personnes à soigner,
- décrivez le plus précisément possible la nature du problème.

Ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur vous le demande. Le médecin peut avoir besoin d'autres renseignements ou peut vous donner des directives, par exemple sur les gestes à pratiquer dans l'attente des pompiers ou de l'équipe du Smur (service mobile d'urgence et de réanimation).

Le Samu se chargera également de prévenir le service d'accueil de l'hôpital, ce qui permet aux équipes de se préparer avant l'arrivée du malade ou du blessé.

